

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Du Lundi 18 décembre 2017 au vendredi 19 janvier 2018

Val de Bouzanne

CONCLUSIONS ET AVIS

LE PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS
DE LA BASILIQUE de NEUVY-SAINT-
SEPULCHRE - INDRE

Destinataires :

- Communauté de communes du Val de Bouzanne (36230)
- Tribunal Administratif de Limoges (86000)

Références :

- Décision E17-023/36 PLU du 20 octobre 2017 de M. le Vice-Président du Tribunal Administratif de Limoges
- Arrêté du 21 novembre 2017 de M. le Président de la Communauté de Communes du VAL de BOUZANNE

Suite à mon RAPPORT d'ENQUETE joint, je présente ici mes CONCLUSIONS
MOTIVEES et mon AVIS.

DOCUMENT RENDU EXECUTOIRE

Transmis à la Sous Préfecture le 24/05/2018

Publié ou notifié le 24/05/2018

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Guy GAETANO

Président

Dominique COUILLAUD
Commissaire enquêteur

16 Février 2018

ENQUETE PUBLIQUE Périmètre Délimité des Abords- Neuvy-Saint-Sépulchre

CONCLUSIONS ET AVIS

Conformément à l'article R123-19 du code de l'environnement, je consigne mes conclusions motivées dans un document séparé de mon rapport, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Mes conclusions devant être motivées, prennent leur source dans mon rapport joint compte tenu d'une analyse détaillée du dossier, des observations et des avis sur le projet.

Ces conclusions sont bien évidemment indépendantes et prennent en compte les observations relatées en toute impartialité. La participation du public, le recueil de ses observations, leur analyse, les réponses et la vérification du bon déroulement de l'enquête sont mis en exergue au service de l'intérêt général, pour conduire à mon avis final.

RAPPEL DE L'OBJET DE L'ENQUETE :

L'enquête publique unique porte simultanément sur les projets de PLU, de déclaration d'Antériorité des réseaux d'eaux pluviales valant Schéma Directeur d'Eaux Puviales, et de **Périmètre Délimité des Abords de la basilique**, sur la base de l'arrêté n° 2017-64 du 21/11/2017 du Président de la CDC du Val de Bouzanne.

Le dossier d'enquête publique unique comporte un sous-dossier distinct relatif à la proposition de Périmètre Délimité des Abords par l'architecte des Bâtiments de France.

Les présentes conclusions et avis séparés portent donc sur la proposition de Périmètre Délimité des Abords de la basilique de Neuvy-Saint-Sépulchre.

L'enquête publique s'est déroulée du 18 décembre 2017 au 19 janvier 2018 inclus.

Mon rapport joint, sur document séparé, contient entre autres l'objet du projet, le déroulement de l'enquête, la liste des pièces figurant dans le dossier d'enquête, l'examen des observations recueillies, la synthèse des observations du public, l'analyse des propositions produites durant l'enquête, les réponses aux observations du public

MON AVIS FINAL EST MOTIVE PAR :

SUR L'ORGANISATION ET LE DEROULEMENT DE L'ENQUETE :

Une organisation et un déroulement de l'enquête conformes aux arrêtés et à la réglementation et sans difficultés particulières.

Comme déjà indiqué dans mon rapport, après avoir été désigné par le Président du Tribunal Administratif, j'ai suivi intégralement et scrupuleusement les prescriptions de l'arrêté du président de la CDC du Val de Bouzanne encadrant l'enquête, dont la présence en permanences, l'accueil et le relevé des propositions et observations rapportées synthétiquement en annexe de mon rapport.

Un bilan positif de mes vérifications de la publicité légale, de l'affichage, de l'information préalable mise à la disposition du public.

J'atteste ici, à l'appui de mon rapport détaillé, qu'au moins quatre avis d'enquête publique ont bien été insérés dans des journaux d'annonces légales, dans les délais prescrits par la réglementation. De plus l'avis a été affiché par la mairie au format A2 en lettres noires sur fond jaune en quinze emplacements bien visibles du plus grand nombre de personnes sur le territoire de la commune. Les photos jointes en annexe de mon rapport en attestent. Tout cela, j'ai pu le vérifier préalablement et en cours d'enquête lors de mes déplacements (voir mon rapport). Le déroulement chronologique du

ENQUETE PUBLIQUE Périmètre Délimité des Abords- Neuvy-Saint-Sépulchre

CONCLUSIONS ET AVIS

projet de PLU et de Périmètre Délimité des Abords de la basilique fait état de façon très satisfaisante des concertations et échanges diligentés par la commune de Neuvy-Saint-Sépulchre et la CDC, dont la concertation publique.

De même, j'ai vérifié la bonne composition du dossier papier et du dossier dématérialisé, et paraphé le registre en mairie de Neuvy-Saint-Sépulchre avant l'ouverture de l'enquête, dès le 5 décembre 2017. Ces documents sont restés accessibles au public durant toute l'enquête aux heures d'ouverture de la mairie. Ainsi le public a disposé d'une information par annonces et affichages tout à fait conformes à la réglementation

UN BILAN POSITIF DU DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE

J'ai vérifié qu'aux heures d'ouverture de la mairie de Neuvy-Saint-Sépulchre au public, celui-ci a eu la possibilité de consigner ses observations. Le public a également eu la possibilité de m'adresser toutes observations par courrier, ce qu'il a fait. Je me suis tenu à la disposition du public au cours des quatre permanences prévues les 21 décembre 2017 (9h à 12h), 27 décembre (14h à 17h), 6 janvier 2018 (9h à 12h) et 19 janvier (14h à 17h). L'enquête a duré 33 jours consécutifs.

J'ai vérifié également le bon fonctionnement de l'adresse courriel spécifiquement dédiée à l'enquête publique, en la testant à plusieurs reprises. Le public pouvait donc adresser ses observations par courriel à l'adresse électronique suivante : plu.neuvyengquete@orange.fr en indiquant dans l'objet « à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur » et en spécifiant « enquête publique pour le Plan Local d'Urbanisme de NEUVY-SAINT-SEPULCHRE », tel qu'explicité dans l'Avis d'enquête, ce qu'aucun n'a fait.

Toutefois je précise à ce sujet qu'une observation a bien été transmise **par courriel en date du 17/1/2018**, mais n'a été portée à ma connaissance par la CDC que le 25/1/2018, soit après la clôture de l'enquête publique et après la remise du PV de synthèse des observations. La raison en est que l'émetteur du courriel du 17/1/2018 (M. GUILLAUME) a, d'une part utilisé une adresse de messagerie différente de celle spécifiquement dédiée et, d'autre part a omis d'appliquer les spécifications requises, notamment d'indiquer dans l'objet « à l'attention du commissaire enquêteur ». En conséquence, les services de la mairie et de la CDC n'ont pas immédiatement fait le lien avec l'enquête publique et n'ont traité ce courriel qu'ultérieurement.

Cependant, j'ai **souhaité prendre en compte ces observations**, et la CDC m'a confirmé également sa volonté d'y répondre. **Mes commentaires motivés en réponse à ce courriel** figurent donc dans mon rapport dont les annexes reproduisent in extenso le courriel concerné ainsi que la contribution qui y était jointe.

La durée d'enquête, les permanences, la clôture de l'enquête, ont été en tous points conformes aux arrêtés et à la réglementation.

Après ces vérifications, je dis que les formalités d'organisation de l'enquête publique ont été scrupuleusement respectées et conduites en tous points conformément à la réglementation et aux prescriptions de l'arrêté du président de la CDC.

LE BILAN DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Conformément à l'art. R123-18 du Code de l'environnement, j'ai remis et commenté le 24 janvier 2018 au Président de la CDC, mon procès-verbal de synthèse des observations du public et j'ai reçu sa réponse le 2 février 2018, dans les délais réglementaires (ces documents sont annexés à mon rapport). L'enquête publique s'est déroulée sans obstruction.

La participation du public sur le dossier de Périmètre Délimité des Abords n'a pas été élevée : 3 observations seulement sur un total de 28. Ce n'est pas une surprise dans la mesure où la plupart des observations se sont portées sur le PLU.

Aucune observation n'est opposée au projet de Périmètre Délimité des Abords